

Salarié en CDI ou en CDD

Intérimaire

Saisonnier

Demandeur d'emploi

Vous avez cumulé au moins 3 ans d'expérience professionnelle



# Optez pour le CQP par la VAE !

Ce dispositif vous permet d'obtenir une reconnaissance officielle sur la base des compétences acquises tout au long de votre vie professionnelle, sans passer par une formation

6 CQP sont accessibles par la VAE

- Conducteur de machines\*
- Conducteur de ligne\*
- Responsable d'équipe\*
- Agent de maintenance\*
- Technicien de maintenance\*
- Technicien process brassicole

*\* Ces CQP sont reconnus dans les autres branches des Industries Alimentaires (accord du 20/06/07)*

**opcalim**  
PARTENAIRE DE VOS COMPÉTENCES

**C P N E F**

COMMISSION PARITAIRE NATIONALE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION  
des activités de production d'eaux embouteillées,  
boissons rafraîchissantes sans alcool et bières

[www.cpnef.info](http://www.cpnef.info)

## André, conducteur de machines

« Pour moi ça a été un déclencheur. Le CQP par la VAE, c'est un "permis d'évolution" dans l'entreprise. Je sais aujourd'hui que mes capacités sont réelles. »



# Une démarche en 4 grandes étapes

1

### LE DOSSIER PRÉALABLE

- Pré-inscription sur [www.cpnef.info](http://www.cpnef.info)
- Validation par l'envoi du dossier préalable

2

### L'ORIENTATION

- Analyse du dossier
- Orientation du candidat vers une démarche VAE, une formation préalable, une autre formation

3

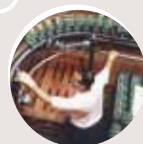
### LE DOSSIER DÉCLARATIF

- Renseignement des livrets A et/ou B
- Analyse de la présentabilité du dossier
- Préparation au jury

4

### LE JURY

- Entretien avec le candidat
- Concertation
- Délibération
- Attribution totale ou partielle du CQP



Un réseau d'organismes référents dédiés au CQP VAE vous accompagne dans votre démarche.

Pour en savoir plus rendez-vous sur [www.cpnef.info](http://www.cpnef.info)